

DEGRILLEUR



Le dégrillage est destiné à retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenus dans les eaux usées. Il est situé généralement en amont d'une filière de traitement. L'opération est plus ou moins efficace selon l'écartement entre les barreaux de la grille. Mais la fréquence de collecte des refus dépend aussi de la maille de la grille.

Notre dégrilleur manuel en fabrication standard est particulièrement adapté à équiper des STEP de petites et moyennes collectivités. Sa capacité n'est limitée que par le niveau de civilité de ses usagers. Au delà d'une fréquence de décolmatage de la grille de 2 par semaine, il est souhaitable de choisir une fabrication hors standard ou automatique.

La fréquence de décolmatage de la grille est fonction de :

- la largeur de la grille ;
- la hauteur de colmatage (soit le delta fea/fed);
- la maille de la grille ;
- la civilité des usagers.

Suivant les configurations, on peut prévoir un espacement de grille de 20 à 40 mm, sachant que notre maille standard est de 25 mm.

Les ouvrages de dégrillage sont en règle générale destinés à être enterrés.

Equipement:

- Cuve en polyester armé de fibre de verre (PRV) double paroi avec une résistance équivalente à celle du béton, tout en étant 8 fois plus légère. Résistance à la charge latérale de la cuve 200 Kg/cm² et à la charge verticale de 60 tonnes. (Possibilité de circuler sur les cuves sous certaines conditions);
- Une rehausse de 150, 300 ou 450 mm peut être fournie, au-delà nous consulter ;
- Pente d'écoulement amovible en amont de grille facilitant l'écoulement lors du nettoyage ;
- Piquage de raccordement femelle en PVC CR8;
- Grille amovible en plat d'aluminium (en standard) de 40 x 3, hauteur 750 mm, une maille de

25 mm en standard. (possibilité de maille de 20, 30 ou 40 mm), incliné à 20°;

- Râteau adapté à la grille ;
- Lame de tranquillisation amovible en amont de la grille ;
- Panier d'égouttage pour réceptionner les refus de grille d'une capacité de 30 l en PEHD, ajouré, avec anse escamotable ;
- Capotage articulé sur charnières inox, en bois auto-clavé en classe IV en standard pour 2 raisons : valeur de revente nulle (donc pas de vol) et l'intégration paysagère (caillebotis polyester sur demande);
- Verrouillage du capot cadenassable (cadenas non fourni);
- 2 anneaux de levage;
- Des gants à usage unique, 1 paire de lunettes de protection et des filets collecteurs de déchets adaptés au panier sont fournis à la livraison.

Options:

3 by-pass peuvent équiper la cuve en option :

- 1 by-pass de fond disposé derrière la grille et à fleur du fond de cuve, (ou latéralement) pour shunter les ouvrages avals;
- 1 by-pass latéral de grille pour by-passer la grille par l'extérieur de la cuve (surverse) avec la possibilité de disposer d'une grille à l'entrée du by-pass;
- 1 by-pass intégré à la grille (surverse).



Grille



By-pass latéral de grille



Accessoires amovibles du dégrilleur

Dimensions du dégrilleur en mm :

- intérieur L x 1 x H : 1380 x 530 x 760 en standard (sans rehausse)
- extérieur L x 1 x H : 1490 x 640 x 820 en standard (sans rehausse)
- hauteur de rehausse : 150, 300 ou 450 (plus : nous consulter)
- delta fil d'eau arrivée/fil d'eau départ : 200 mm en standard ou entre 100 et 370 mm (fonction du profil hydraulique).
- Ø Arrivée / départ : 160 en standard ou 200

Poids:

• poids de l'ouvrage en version standard : 100 kg env.

Notice constructeur STEP:

Pose et installation:

Le décaissé se fait par terrassement en pleine fouille. L'ouvrage doit être posé sur un lit de sable stabilisé ou une dalle de béton sans aspérité (sinon une couche de sable doit être disposée sur la dalle). En cas du moindre de risque de présence d'eau à proximité de la cuve (nappe phréatique, veine, ruissellement...), le fond de fouille devra être drainé. L'ouvrage peut être élingué par les 2 anneaux de levage.

Le remblayage peut être effectué avec du tout-venant. Le compactage est déconseillé mais possible sous certaines conditions d'étayage (nous consulter).

Raccordement des canalisations à la cuve avec des manchons à lèvres préalablement graissés.

Notice d'exploitation :

Sécurité:

L'opérateur doit s'assurer d'avoir le matériel de protection approprié (gants, lunettes de protection, bottes, vêtements adaptés) à la manipulation de déchets de type ménager et qu'un accès à l'eau potable est disponible à proximité.

Utilisation:

L'opération de décolmatage de la grille consiste à pousser les déchets retenus par la grille avec le râteau vers le fond de la cuve. Ceci afin de rincer et d'essorer au maximum les matières retenues dans les refus.

Ensuite l'opérateur les remonte le long de la grille pour les faire basculer dans le panier d'égouttage muni de préférence d'un filet collecteur.

Les déchets sont ensuite évacués avec les résidus de type ménager. Les refus de dégrillage sont assimilés à des déchets municipaux non dangereux et traités comme tels.

La fréquence de dégrillage manuel dépend du nombre d'usagers connectés à la STEP et de leurs habitudes. Une intervention hebdomadaire est une fréquence « normale ».

Nettoyage:

Un nettoyage régulier au jet d'eau de la cuve et des accessoires, en fonction du niveau de salissure est préconisé.

